



CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MAI 2017 – 20H00

COMPTE RENDU



Etaient présents : Frédéric LAUNAY, Nathalie FAUCOND, Evelyne RAVAUD, Olivier RECOQUILLE, Delphine COUTAUD, Emmanuel BOUTIN, Marc BRUNEAU, Emmanuel CARDIN, Samuel DELAUNAY, Christine DENIS, Catherine DI DOMENICO, Frédéric GUEDON, Julien GRONDIN, Véronique JOUAN, Nathalie LIVA, Dominique RAMBAUD.

Etaient excusés : Cyrille CORMIER (pouvoir à Julien GRONDIN), Jean-Luc GOBIN (pouvoir à Frédéric LAUNAY), Jérôme ORIEUX.

Convocation : vendredi 05 mai 2017.

Secrétaire de séance : Catherine DI DOMENICO.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le compte rendu du conseil du 03 avril 2017 : approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour :

1. Marché de travaux pour la rénovation et l'extension de la salle des sports : attribution des lots.
2. Demande de subvention pour les travaux de la salle des sports.
3. Participation extension réseau électricité.
4. Participation des riverains rue Charles de Gaulle.
5. Participation aux frais de scolarité aux élèves habitant Corcoué sur Logne.
6. Frais de capture d'identification et d'hébergement des animaux errants.
7. Convention avec la fourrière animale de Saint Cyr en Retz.
8. Cession foncière du département de Loire Atlantique au profit de la commune.
9. Convention de servitude ENEDIS.
10. Tirage au sort du jury d'assises 2018.
11. Acquisitions matériels aux services techniques.
12. Décisions modificatives :
 - Budget principal,
 - Budget lotissement.
13. Représentant communal au CLIC.
14. Travaux rue Charles de Gaulle - Avenant n°1.
15. Informations :
 - Zone à urbaniser du Bois Palais,
 - Demande de garantie d'emprunt,
 - CEE Centre de loisirs,

- Planning des élections législatives.
14. Questions diverses.



1. Marché de travaux pour la rénovation et l'extension de la salle des sports : attribution des lots.

La commission d'Appel d'Offres s'est réunie jeudi 11 mai 2017 pour procéder à l'analyse des offres dans le cadre du marché de travaux pour la rénovation et l'extension de la salle des sports.

Monsieur le Maire présente la synthèse d'analyse des offres en comparant les offres initiales et celles avec options. Il rappelle que les entreprises proposées ont présenté les meilleures offres au regard des critères indiqués dans le CCTP.

Les options proposées (pour les lots concernés) sont les suivantes :

- Gros œuvre : enduit des murs extérieurs pour 19 996.34€ HT,
- Menuiseries intérieures bois : portes patères et étagères pour 9 117.76€ HT,
- Cloisons doublages et plafonds : acoustique de la salle de danse pour 2 612.46€ HT,
- Faux plafonds : faux plafonds dans le local de rangement pour 997.11€ HT,
- Electricité : équipement d'ampoules LED pour l'éclairage de la salle principale et des vestiaires pour 5 244.80€ HT,
- Chauffage : GTB (gestion du chauffage à distance) pour 6 250€ HT,
- Sols sportifs : Ragréage du terrain principal et reprise du sol du Dojo pour 12 839.82€,
- Equipements sportifs : Afficheur, miroirs et barres de danse pour 3 515.89€ HT.

En complément de cette présentation, Monsieur Frédéric GUEDON précise qu'en fonction du déroulement du chantier, la collectivité pourra conserver ou non les options présentées ci-dessus : il n'y a pas d'engagement.

Monsieur Samuel DELAUNAY demande quel est le risque d'avoir des avenants pour une opération de ce type. Monsieur Frédéric LAUNAY et Monsieur Frédéric GUEDON répondent qu'il y a souvent des avenants sur un chantier, mais la nature de notre projet ainsi que les options proposées limitent le risque d'avenant.

LOT	INTITULE	ESTIMATION	MOYENNE DES OFFRES RECUES	OFFRES MOINS DISANTES À L'OUVERTURE DES PLIS			RECAPITULATIF APRES ANALYSE ET PROPOSITION MAITRISE D'ŒUVRE			
				ENTREPRISES	TOTAL HT	ECART / ESTIMATION%	ENTREPRISE	TOTAL HT	PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES PROPOSEES	TOTAL AVEC OPTION
1	DÉSAMIANTAGE	58 518,60 €	50 332,97 €	TP PINEAU	30 850,15 €	-47,28%	TP PINEAU	30 850,15 €		30 850,15 €
2	GROS ŒUVRE	298 206,94 €	354 255,22 €	GUILLOU	327 107,33 €	9,69%	GUILLOU	327 107,33 €	19 996,34 €	347 103,67 €
3	CHARPENTE MÉTALLIQUE BARDAGE	183 294,90 €	168 674,82 €	TEOPOLITUB	151 333,22 €	-17,44%	TEOPOLITUB	151 333,22 €		151 333,22 €
4	ÉTANCHEITE	214 127,59 €	158 951,23 €	SOPREMA	158 951,23 €	-25,77%	SOPREMA	158 951,23 €		158 951,23 €
5	MENUISERIES EXTÉRIEURES ALUMINIUM ET MÉTALLERIE	67 512,50 €	58 888,55 €	ERDRALU	51 376,08 €	-23,90%	ERDRALU	51 376,08 €		51 376,08 €
6	MENUISERIES INTÉRIEURES BOIS	78 796,96 €	74 202,43 €	SUBILEAU	72 000,00 €	-8,63%	SUBILEAU	74 000,00 €	9 117,76 €	83 117,76 €
7	CLOISONS DOUBLAGES ET PLAFONDS PLAQUES DE PLÂTRE	32 239,94 €	31 725,31 €	FRADIN	31 202,65 €	-3,22%	FRADIN	31 202,65 €	2 612,46 €	33 815,11 €
8	FAUX PLAFONDS	23 881,35 €	20 144,63 €	TECHNI PLAFONDS	18 209,30 €	-23,75%	TECHNI PLAFONDS	18 209,30 €	997,11 €	19 206,41 €
9	ELECTRICITE	110 000,00 €	121 952,81 €	EIFFAGE	102 599,90 €	-6,73%	EIFFAGE	102 599,90 €	1 740,80 € 3 504,00 €	107 844,70 €
10	CHAUFFAGE VENTILATION PLOMBERIE SANITAIRE	195 000,00 €	185 343,30 €	SITHS	160 000,00 €	-17,95%	SITHS	182 000,00 €	6 250,00 €	188 250,00 €
11	REVÊTEMENTS DE SOLS ET REVÊTEMENTS MURAUX	87 742,30 €	84 048,37 €	BATICERAM	66 714,69 €	-23,97%	BATICERAM	66 714,69 €		66 714,69 €
12	SOLS SPORTIFS	66 494,05 €	51 614,88 €	SPORTINGS SOLS	51 614,88 €	-22,38%	SPORTINGS SOLS	51 614,88 €	4 832,82 € 8 007,00 €	64 454,70 €
13	PEINTURE	37 417,94 €	35 186,54 €	OSMOSE	26 861,42 €	-28,21%	OSMOSE	26 861,42 €	-361,58 €	26 499,84 €
14	EQUIPEMENTS SPORTIFS	20 550,00 €	17 699,66 €	NOUANSSPORT	16 982,59 €	-17,36%	NOUANSSPORT	20 498,48 €	3 515,89€	20 498,48 €
15	ASCENSEUR	25 000,00 €	20 125,00 €	CFA	18 700,00 €	-25,20%	CFA	18 700,00 €		18 700,00 €
TOTAL BASE HT		1 498 783,07 €	1 433 145,72 €		1 284 503,44 €	-14,30%		1 312 019,33 €	56 696,71 €	1 368 716,04 €

Pour finir, Monsieur le Maire ajoute que le montant total du marché avec options s'élève à 1 368 716.04€ HT, soit 8.68% de moins par rapport à l'estimation initiale (1 498 783.07€ HT).

Monsieur Olivier RECOUILLE, membre de l'entreprise EIFFAGE ENERGIE, ne prend pas part au vote et se retire de la salle. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve par 15 voix pour et 1 abstention l'attribution des lots pour le marché de travaux de la salle des sports.

2. Aménagement des abords de la salle des sports : demande de subvention au titre de la réserve parlementaire.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre des travaux de réhabilitation de la salle de sports d'importants travaux de mise aux normes d'accessibilité ont été budgétisés.

L'Ad'Ap avait fait apparaître de gros travaux sur les accès de la salle de sports pour la rendre accessible aux personnes à mobilité réduite notamment à partir de la Rue du Stade.

Ces aménagements sont estimés à 59 981.61 € H.T. par les services techniques de la communauté de communes chargés d'établir l'avant projet.

Monsieur le Maire propose de solliciter près de Monsieur le Sénateur une subvention au titre de la réserve parlementaire afin de financer ces travaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve la demande de subvention au titre de la réserve parlementaire pour l'aménagement des abords de la salle des sports.

3. Participation extension réseau électricité.

Monsieur Vincent BRAUD a déposé un CU au village de l'Auzinière, dans le cadre de son projet d'aménagement, une participation financière communale est requise pour l'extension du réseau d'électricité (10 ml) comme indiqué sur le plan en pièce jointe. La participation communale s'élève à 520€ HT.

Monsieur Olivier RECOQUILLE ajoute qu'il est nécessaire aujourd'hui d'interroger les concessionnaires de réseaux dans ce type de dossier pour ne pas que les frais liés à leurs projets soient supportés par la collectivité.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le passage d'une convention financière liée à l'extension du réseau d'électricité au village de l'Auzinière.

4. Participation des riverains rue Charles de Gaulle.

Dans le cadre des travaux de voirie en cours de réalisation rue Charles de Gaulle, des travaux ont été réalisés en domaine privé (trottoirs) chez deux riverains pour mettre au propre leurs accès privés :

- Monsieur et Madame MOINARD d'une surface de 62m² représentant un coût total de 744€ TTC,
- Monsieur MOUILLEAU d'une surface de 22m² représentant un coût total de 264€ TTC.

Les coûts présentés ci-dessus leurs seront facturés, pour cela une délibération est nécessaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité la participation financière des riverains concernés rue Charles de Gaulle aux travaux supplémentaires réalisés en domaine privé.

5. Participation aux frais de scolarité aux élèves habitant Corcoué sur Logne.

Delphine COUTAUD informe l'assemblée qu'une famille habitant la commune de Corcoué sur Logne a trois enfants scolarisés à l'école publique Gaston Chaissac. L'an dernier, deux de ces enfants étaient scolarisés à Gaston Chaissac, cette année, un troisième enfant est scolarisé.

La participation par élève étant fixée à 567.69€ pour 2017, un avis de sommes à payer sera adressé à la commune de Corcoué pour les trois enfants concernés.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité la participation de la commune de Corcoué sur Logne aux frais de scolarité de trois enfants scolarisés à l'école Gaston Chaissac.

6. Frais de capture d'identification et d'hébergement des animaux errants.

Des animaux sont régulièrement en divagation sur la commune ce qui nécessite l'intervention des agents techniques. L'an dernier, le Conseil Municipal a approuvé de facturer aux propriétaires des animaux concernés une participation financière :

- 50€ pour la capture chiens/chats/petits animaux de compagnie,
- 12€ pour les frais d'identification,
- 5€ par jour pour l'hébergement dans le chenil communal,
- En cas de frais extérieurs (vétérinaire, soins, fourrière animale) engagés par la commune, ces derniers seront facturés aux propriétaires.

Il est proposé de reconduire les tarifs ci-dessus à compter du 15 mai 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le renouvellement de la convention avec la fourrière animale de Saint Cyr en Retz pour une durée de trois ans.

7. Convention avec la fourrière animale de Saint Cyr en Retz.

Il est proposé de reconduire la convention avec la fourrière animale de Saint Cyr en Retz à BOURGNEUF EN RETZ gérée par Madame Annick BOUTIN, convention dont les modalités sont les suivantes :

Durée de la convention : 3 ans,

Participation communale annuelle : 0.50€ par habitant (population DGF) * 2 411 = 1 205.50€ TTC pour l'année 2017.

Participation des propriétaires identifiés : prise en charge des frais de vétérinaires et soins, ainsi qu'un forfait de prise en charge seront refacturés par la commune.

Samuel DELAUNAY demande si la commune a encaissé des recettes liées à la capture d'animaux errants, Madame Evelyne RAVAUD répond que la commune a perçu 144€ en 2016 et 55€ début 2017.

Monsieur le Maire ajoute que la participation financière communale dans le cadre de la convention avec la fourrière animale de Saint Cyr en Retz (0.50€ par habitant) est moins importante que celle proposée par la SPA (1€ par habitant).

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité les frais de capture, d'identification et d'hébergement des animaux errants effectifs à compter du 15 mai 2017.

8. Cession foncière du département de Loire Atlantique au profit de la commune.

Le département de Loire Atlantique est propriétaire de deux parcelles cadastrées ZN30 de 1 198m² et ZN33 de 3 612m², anciennement propriétés de la compagnie des chemins de fer de Nantes. Julien GRONDIN ajoute qu'il s'agit de terrains déjà entretenus par la commune.

Afin de régulariser le foncier, la commune a sollicité l'acquisition de ces deux parcelles situées sur les sentiers de randonnée. Le département apporte une réponse favorable en les cédants à titre gratuit, cette cession fera l'objet d'un acte notarial aux frais de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité la cession foncière des parcelles ZN30 et ZN33 du département au profit de la commune.

9. Convention de servitude ENEDIS.

ENEDIS doit installer une ligne électrique souterraine de 20 000 volts sur deux parcelles communales cadastrées ZP51 au Patureau et ZP294 au chemin des Salles. Pour cela, une convention de servitude est nécessaire. Olivier RECOQUILLE précise que les frais liés à ce dossier seront à la charge d'ENEDIS.

Voir le plan en pièce jointe.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité la convention de servitude avec ENEDIS.

10. Tirage au sort du jury d'assises 2018.

A partir de la liste électorale, il est procédé au tirage au sort de 6 noms d'électeurs nés avant le 31.12.1995 :

- 1) Denis MICHAUD né le 28.07.1963,
- 2) Pascal ROUSSEAU né le 13.07.1972,
- 3) Samantha PERREON née le 09.11.1995,
- 4) Bruno BOIVIN né le 20.07.1975,
- 5) Alain CAVIER né le 07.04.1969,
- 6) Fabienne PONGERARD née le 27.03.1966.

Cette liste sera transmise au Tribunal de Grande Instance de Nantes.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité le tirage au sort du jury d'assises 2018, tel que réalisé durant le conseil municipal.

11. Acquisitions matériels aux services techniques.

Monsieur le Maire et le responsable des services techniques ont demandé plusieurs devis pour l'acquisition d'un tracteur avec tondeuse, en remplacement et avec reprise du tracteur actuel qui ne fonctionne plus. Après comparaison des caractéristiques techniques et du coût, le tracteur de la marque ISEKI TG6400 vendu par l'entreprise BARREAU JEREMIE est la meilleure offre pour un montant de 22 200€ TTC (reprise incluse) et 1899.84€ TTC supplémentaire pour la tondeuse tractée de chez JARNY.

Les agents techniques sollicitent l'équipement d'une paire de rampe d'accès contre la pénibilité au travail, qui permettra à un agent de travailler seul avec la tondeuse. La rampe d'accès est à 187.26€ HT de chez JARNY.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve l'acquisition des trois matériels présentés pour les services techniques communaux.

12. Décisions modificatives :

Madame Evelyne RAVAUD expose que la Trésorerie de Machecoul sollicite des modifications sur le budget principal et le budget lotissements, ces modifications sont des écritures de régularisation (opération d'ordre et imputation) qui n'ont pas d'impact sur les budgets. Les décisions modificatives proposées s'établissent ainsi :

- **N°1 au Budget principal**

COMPTES DEPENSES						Objet	Montant
Sens	Section	Chap	Art.	Op	Anal.		
D	F	042	675		002	Valeurs comptables des immobilisations cédées	-75 000,00
Total							-75 000,00 €

COMPTES RECETTES						Objet	Montant
Sens	Section	Chap	Art.	Op	Anal.		
R	F	77	775		002	Produits des cessions d'immobilisations	-75 000,00
Total							-75 000,00 €

- **N°1 au Budget lotissement.**

COMPTES DEPENSES						Objet	Montant
Sens	Section	Chap	Art.	Op	Anal.		
D	I	040	3555	ONA		Terrains aménagés	-98 000,00
D	I	16	1641	ONA		Emprunts en euros	189 513,88
Total							91 513,88 €

COMPTES RECETTES						Objet	Montant
Sens	Section	Chap	Art.	Op	Anal.		
R	I	040	3555	ONA		Terrains aménagés	91 513,88
Total							91 513,88 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité les deux délibérations modificatives n°1 au budget principal et au budget lotissement.

13. Représentant communal au CLIC.

Nathalie FAUCOND se propose d'être la représentante communale à l'association CLIC en remplacement de Monsieur Jean-Luc GOBIN qui a émis un avis favorable à cette proposition. Monsieur le Maire précise que Monsieur Jean-Luc GOBIN n'assistait pas aux assemblées du CLIC par manque de temps, afin que la collectivité soit informée et associée aux différentes réflexions, il est proposé que Madame Nathalie FAUCOND assure désormais les fonctions de représentante communale.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve le changement de représentant communal au CLIC.

14. Travaux rue Charles de Gaulle - Avenant n°1.

Les travaux rue Charles de Gaulle ont fait l'objet de modifications et de plus values nécessitant un avenant d'un montant de 44 957.53€ HT comprenant les dépenses suivantes :

- Travaux à la demande du maître d'ouvrage : 7 022.10€ HT,
- Aléas de chantier (reprise des murs de la mairie) : 5 881.50€ HT,
- Enrobé pris en charge par le Conseil Départemental après convention: 25 574.04€ HT,
- Surfaces supplémentaires : 6 479.89€ HT.

Monsieur Julien GRONDIN précise que les 25 574€ HT liés à l'enrobé seront restitués par le conseil départemental sous forme de subvention. Ainsi, les travaux supplémentaires réalisés représentent une augmentation de 9.5% par rapport au montant initial du marché.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve à l'unanimité l'avenant pour les travaux supplémentaires rue Charles de Gaulle.

➤ Informations :

• **Zone à urbaniser du Bois Palais,**

Monsieur Olivier RECOQUILLE expose au conseil municipal que la mairie a été contactée par deux aménageurs (TERRALOIRE et ACANTE) souhaitant aménager la zone du Bois Palais. Cette zone de 1.8 hectares située dans le centre bourg intéresse aujourd'hui deux aménageurs qui ont déjà présenté deux offres, cette superficie leur permettrait de commercialiser une trentaine de lots.

Monsieur Olivier RECOQUILLE propose d'étudier ces propositions pour à terme retenir un aménageur à l'issue d'une consultation qu'il conviendra de lancer. En effet, il y a plusieurs avantages à cette collaboration :

- La commune n'avancera pas de fonds,
- La vente des lots sera réalisée par l'aménageur,
- La commune perçoit une recette conséquente pour la vente de cette zone.

Monsieur Olivier RECOQUILLE sollicite l'accord du conseil municipal pour continuer cette réflexion avec un aménageur et reviendra le cas échéant devant le conseil soumettre une délibération pour le lancement de la consultation.

Le Conseil municipal approuve la poursuite de la réflexion sur l'aménagement de la zone du Bois Palais par un aménageur.

• **Demande de garantie d'emprunt,**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'Atlantique Habitation va réaliser des travaux de rénovation aux logements « les grands jardins », et va emprunter pour cela 70 000€ et 175 000€. Dans ce cadre, Atlantique Habitation sollicite la collectivité pour qu'elle se porte garant des deux emprunts ci-dessus pour laquelle un accord de principe est nécessaire.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord de principe pour la garantie d'emprunt de 70 000€ et 175 000€ sollicitée par Atlantique Habitation.

• **Contrats CEE centre de loisirs**

Véronique JOUAN propose au conseil municipal d'acter le recrutement de quatre agents dans le cadre d'un contrat d'engagement éducatif afin d'assurer le fonctionnement du centre de loisirs.

Le contrat d'engagement éducatif (CEE) est un contrat de travail spécifique destiné aux animateurs et aux directeurs d'accueil collectifs de mineurs en France. Il a été créé en 2006 afin de répondre aux besoins spécifiques de ce secteur d'activités. Ces contrats d'engagement éducatif sont des contrats de droit privé faisant l'objet de mesures dérogatoires au droit du travail en ce qui concerne le temps de travail, le repos du salarié et la rémunération.

Les collectivités territoriales peuvent conclure des contrats d'engagement éducatif en vue de l'organisation d'accueils collectifs de mineurs dès lors qu'il s'agit de satisfaire à un besoin occasionnel de recrutement et qu'elles sont responsables de l'organisation de ce type d'activités.

Deux conditions tenant à la nature de l'emploi doivent être remplies pour permettre le recours aux CEE :

- Le caractère non permanent de l'emploi,
- Le recrutement en vue d'assurer des fonctions d'animation ou de direction d'un accueil collectif.

Le salaire minimum applicable est défini en jour ; il est fixé au minimum à 2,20 fois le montant du SMIC horaire (soit 21,47 € par jour au 01/01/2017). Il propose au Conseil municipal de retenir un taux de 50€ par jour pour les agents titulaires du BAFA et 25€ par jour pour les agents non titulaires du BAFA.

Véronique JOUAN propose de recruter deux animateurs titulaires du BAFA, et deux non titulaires du BAFA.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve par 16 voix pour et 1 abstention le recrutement de 4 agents d'animation en contrat d'engagement éducatif (CEE).

- **Planning des élections législatives**

Monsieur le Maire présente le planning des élections législatives qui se dérouleront les 11 et 18 juin prochain, plusieurs créneaux sont à compléter.

- **Point budgétaire.**

Madame Evelyne RAVAUD présente les dernières mises à jour financières concernant le budget principal communal. Celles-ci sont liées à :

- Les recettes du FPIC, la DGF et DSR pour la section de fonctionnement,
- Les travaux de la salle des sports (inférieurs au prévisionnel) diminuant de fait l'emprunt à réaliser pour financer une partie de ce projet, en section d'investissement.

Monsieur le Maire précise que ces mises à jour feront l'objet de décisions modificatives le cas échéant.

➤ **Questions diverses.**

- **Communication.**

Madame Nathalie FAUCOND demande aux membres du conseil municipal d'être plus réactifs dans la distribution des bulletins communaux. Elle fixe comme objectif de les distribuer dans la semaine suivant le mail informant que les bulletins sont disponibles, et demande d'éviter de dépasser le délai de 15 jours. En effet, certains habitants se plaignent de recevoir leurs bulletins tardivement.

Monsieur le Maire lève la séance à 22h10.

Prochaine réunion du Conseil Municipal : **Lundi 03 juillet 2017 à 19h (annule
et remplace la date du 19 juin).**